



LA RESPONSABILITÉ DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR SOCIAL, SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL

MARDI 30 SEPTEMBRE 2025 DE 9:30 A 12:30 CONFERENCE EN DISTANTIEL

PRE-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire.

OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

- Définir le cadre légal de la responsabilité civile, pénale, disciplinaire, éthique, déontologique (etc.);
- Aider les professionnels à identifier les risques qu'ils encourent et à les limiter pour mieux s'en protéger et travailler avec plus de sérénité ;
- Rappeler qu'il n'existe aucune décharge en droit français, et qu'une autorisation, une « décharge », une signature, sont rarement utiles ;
- Lutter contre la peur qui engendre des comportements et des règlements intérieurs liberticides ;
- Rappeler que la vulnérabilité, réelle ou supposée, du bénéficiaire, n'a aucun impact négatif, aucune conséquence, sur l'exercice de ses droits fondamentaux ;
- ► Encourager les professionnels à s'interroger sur l'engagement de leur responsabilité personnelle dans le cadre de leur activité professionnelle ;
- Enrichir la réflexion philosophique, éthique et juridique des professionnels sur ces sujets sensibles, pour favoriser un accompagnement bien traitant;
- Convaincre les professionnels que le droit est une discipline ludique et stratégique qui apporte plus de réponses qu'elle ne pose de problèmes.

CONTENUS DE LA CONFERENCE

Cette conférence reprendra les bases de la responsabilité (morale, civile, pénale, disciplinaire, morale, éthique, déontologique, etc.) des mineurs, des majeurs accompagnés, des structures, des professionnels et de leur hiérarchie.

Elle rappellera que la responsabilité, parfois lourde à porter, est l'indispensable contrepoids de la liberté : elle permet à chacun d'exercer ses droits, de prendre les risques de son choix et d'en assumer les conséquences, sans nuire à la liberté d'autrui.

Elle questionnera les professionnels sur le respect des droits fondamentaux de la personne majeure ou mineure accompagnée, encadrée, hébergée, et sur la multiplication des interdits liberticides qui peuvent donner l'illusion de « se couvrir ».

13.01.2025

Conférence

METHODES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, interactivité, échanges sur les expériences.

INTERVENANT

Pierre-Brice Lebrun enseigne le droit dans le secteur social, sanitaire et médico-social. Il intervient partout en France sous forme de stages ou de conférences. Il est l'auteur de nombreux ouvrages juridiques, parus chez Dunod, *La protection de l'enfance* (aide-mémoire, 5° édition, 2024), *Droit à l'usage des infirmiers* (aide-mémoire, 2024), *Droit à l'usage des psychologues* (aide-mémoire, 2° édition, 2023) et *Droit en action sociale et médico-sociale* (aide-mémoire, 2021). Il a coordonné la rédaction du *Grand dictionnaire de la petite enfance,* dont il a rédigé les entrées juridiques (2° édition, 2021) – www.profdedroit.com

PUBLIC DESTINATAIRE

Acteurs de l'action sociale et médicosociale, de la famille, de la jeunesse, de l'enfance et de la petite enfance, de la santé, du handicap et de la dépendance, de l'éducation.

DUREE

- ▶ 1 conférence de 3 heures de 9h30 à 12h30 en distantiel.
- Après validation de votre inscription, nous vous enverrons un lien et un code d'accès pour suivre cette conférence à distance.

LIEU

- Conférence en ligne possibilité de poser des questions et d'obtenir des réponses.
- Connection avec ou sans caméra sur la plateforme Zoom.

COUT

40 euros.

DELAI D'ACCES

Inscription possible dans la limite des places disponibles et jusqu'à 2 jours ouvrés avant la date de la conférence.

MODALITES D'EVALUATION

La dimension d'évaluation formative est présente tout au long de la conférence par les retours des participants. A l'issue de celle-ci, la dimension d'évaluation sommative est faite sous forme orale et écrite. Les participants sont invités à faire une évaluation à chaud avec l'intervenant, puis à remplir une fiche d'évaluation, qui donne lieu à une synthèse globale.

ACCESSIBILITE

La Ligue Française pour la Santé Mentale est soucieuse d'accueillir au mieux tous les publics et porte une attention particulière aux personnes en situation de handicap.

Si vous êtes concerné par une situation de mobilité réduite ou autre forme de handicap, prenez attache avec le Pôle Formation : pole.formation@lfsm.fr 01 42 66 20 70

13.01.2025